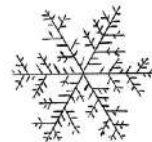


L'écho des Chageoyeux



**Chagey
Genechier**

Janvier 2021

Le mot du maire

Bonjour à tous,

Tout d'abord une pensée à Jean-Marie Piguet, conseiller municipal, disparu en septembre dernier. Il nous manque.

Cette année 2020 aura été vraiment particulière. En raison du contexte sanitaire, nous avons du mal à mettre en place toutes nos idées pour dynamiser le village. Pour autant, nous avons quand même pu organiser en août, la nuit des étoiles et la commémoration historique de 1740 au temple.

J'espère sincèrement que l'année 2021 sera plus propice aux rencontres et aux échanges, de sorte que nous puissions revivre nos rituels tels que les cérémonies historiques, le repas de fin d'année, ...

Pendant cette période, avec l'ensemble du conseil municipal et quelques personnes du village, nous travaillons sur différents projets (activités partagées, actions avec les jeunes, réutilisation des zones d'activités sportives, partage culturel, ...) que nous voulons mettre en place dès qu'il sera possible de sortir sans risque.

Bien évidemment, je n'oublie pas notre devoir principal qui est la gestion et l'entretien de notre village.

Pour cela, nous avons augmenté le temps de travail de Gaston Ravey, notre employé communal (35 heures par semaine au lieu de 15h/s) pour faire tous les petits travaux et entretiens. Ainsi il a pu, depuis juillet, faire des réparations dans les écoles, rénover les menuiseries de l'école primaire et de la mairie et nettoyer les trottoirs, les fontaines, les regards et les canalisations.

Nous avons également créé un poste d'agent d'entretien de 15 heures par semaine pour le ménage des locaux communaux (école, mairie et salle des fêtes). Mathilde Reinhart a été retenue pour ce poste. Grâce à son sérieux et son efficacité, nous pouvons respecter le protocole sanitaire pendant cette période de covid, les salles de classe devant être désinfectées chaque fin de journée. Lorsque cela est possible, Mathilde aide ponctuellement l'employé communal à l'entretien du centre du village, par exemple lors de la rénovation des passages piétons.

Et enfin, nous avons dû gérer le départ en retraite de notre ancienne secrétaire Aline Marchwiak. Elle est remplacée par Magaly Vincent dont l'expérience dans

d'autres mairies, le sérieux et la motivation permettent d'assurer la continuité, malgré la difficulté de la tâche.

Nous avons été amenés à assumer certains travaux indispensables identifiés dès le début de notre mandat. Ainsi, les fossés et les canalisations des eaux pluviales des trois rues de Genéchier ont été débouchés et nettoyés, les tuyaux d'évacuation des eaux de ruissellement de la forêt au-dessus de la rue des Coupes ont été remplacés, ceci afin de préserver les routes de l'usure prématurée. Les deux rues les plus détériorées, la rue de la Ferme et la rue de Genéchier, ont été refaites.

Le toit de l'école maternelle a été réparé. Les fuites du toit de l'église ont été provisoirement stoppées grâce aux compétences et à la générosité de M. Milbergue, charpentier couvreur de métier qui vient d'arriver à Chagey. Un grand merci.

Pour des questions de sécurité, nous avons été obligés de démonter un jeu d'enfant devant la salle des fêtes. Ce jeu sera remplacé très prochainement.

Pour 2021, l'ensemble du conseil souhaite porter des projets financièrement réalisables tels que la réhabilitation du stade de foot et la rénovation du terrain de tennis pour relancer la pratique de ces activités.

Nous aimerions créer un lieu d'animation sur le terrain situé derrière le stade, reconstruire une passerelle sur la Lizaine et rénover les panneaux d'affichage.

L'année 2021 sera propice à l'étude d'autres projets plus ambitieux comme la rénovation de la toiture de l'église, de la salle des fêtes et l'accessibilité à la mairie pour les personnes à mobilité réduite... à suivre.

La crise sanitaire nous empêchant d'organiser notre traditionnelle cérémonie des vœux du maire, le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2021 et une bonne santé.

Bonne lecture.

Nicolas JOUFFRAY



Adieu Jean-Marie...

Au cours des premiers mois de ce nouveau mandat, nous avons eu la tristesse de perdre un membre du conseil municipal, mais aussi et surtout un ami.

Jean-Marie PIGUET nous a quittés le 19 septembre 2020, alors qu'il débutait son troisième mandat d'élus de notre commune.

Cette volonté de s'investir dans une équipe au service de la population était en harmonie avec les valeurs qui étaient les siennes : Jean-Marie était un homme dévoué, généreux et il savait être à l'écoute des autres, avec simplicité et humour. Il était aussi toujours prêt à « donner un coup de main ».

Jean-Marie était également engagé et donnait de son temps à des associations comme le *Don du sang*, le *Souvenir Français* ou l'*Association des Crématistes*.

Il était réserviste pour l'armée, au grade de capitaine.

Au niveau personnel, il était très attaché aux valeurs familiales. Il était très proche du foyer de son frère Didier et de son épouse Gabrielle, de ses neveux Charline et Julien, ainsi que du petit Gabriel, le fils de Charline né en 2017. Il aimait partager des moments de convivialité autour d'une bonne table en compagnie de ses proches et de ses amis. On voyait souvent Jean-Marie avec son compagnon de route, son chien Nabu.

Merci Jean-Marie, pour ton engagement à nos côtés, et tout simplement, merci d'avoir été celui que tu étais.

Nous ne t'oublierons pas.



Sommaire

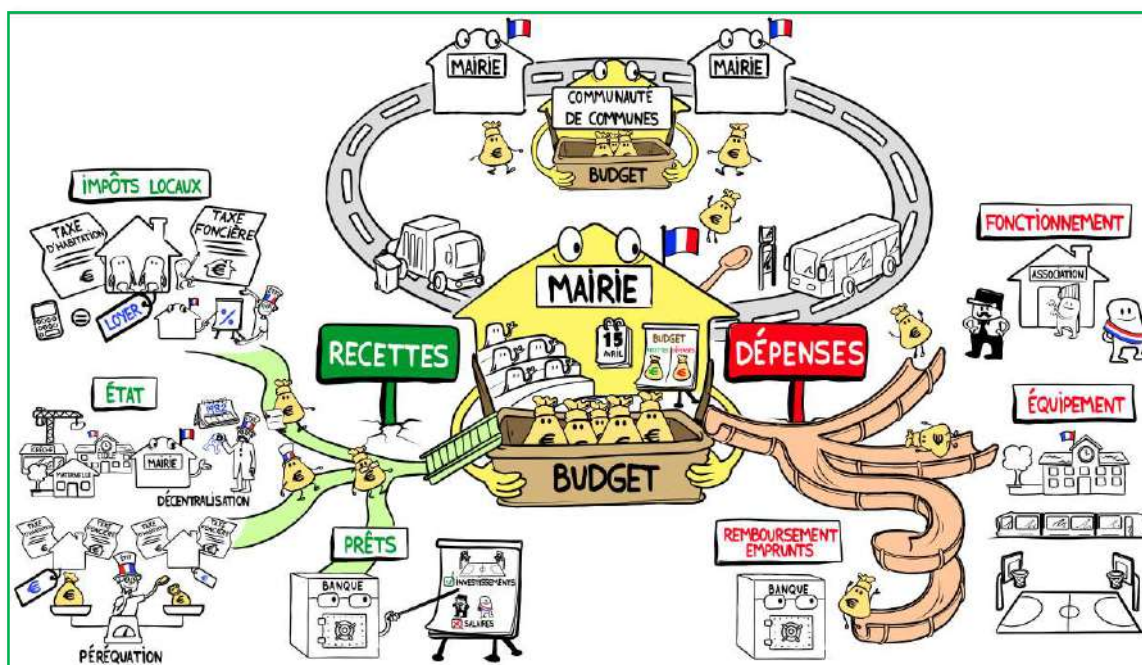
Le mot du maire.....	2	Les choses importantes.....	14
Hommage à Jean-Marie.....	3	..et qui fâchent.....	15
Le budget.....	4	Notre forêt.....	16
Principaux travaux réalisés en 2020.....	7	Le comité des fêtes.....	19
Le CCAS.....	8	Vie du village	
Notre école.....	9	Nuit des étoiles.....	20
Les employés communaux.....	10	27 août 1740	21
Les journées du bénévolat.....	11	Les associations-Société de chasse.....	22
Les commissions et groupes de travail.....	12	Etat civil.....	23
		Infos pratiques.....	24

Le budget

Qu'est-ce qu'un budget communal ?

Le budget d'une commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune.

La préparation du budget se fait sous la responsabilité du Maire et est réalisée en collaboration avec les membres de la commission des finances.



Source : Dessinemoileco.com

D'un point de vue comptable, le budget communal est divisé en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chaque section doit être présentée en équilibre, c'est-à-dire que les dépenses doivent être égales aux recettes.

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer la gestion courante des services rendus à la population. Elle regroupe :

- Les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité et les charges financières liées aux intérêts des emprunts.
- Les recettes que la collectivité peut percevoir des impôts et taxes, des dotations de l'Etat ainsi que les produits des services et de gestion courante.

La section d'investissement est dédiée aux opérations à moyen et long terme affectant le patrimoine de la commune. Elle regroupe :

- En dépenses, le remboursement des emprunts, les dépenses d'équipement de la collectivité et les travaux.
- En recettes, les emprunts, les dotations et subventions de l'Etat.

Une fois voté au conseil municipal, le budget est exécuté tout au long de l'année.

Le point sur le budget 2020

Dans le but d'être le plus transparent possible, nous vous détaillons le budget de la commune de l'année arrêté au 23/12/2020 avec comme comparatif l'année 2019.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépense 2020



Dépenses 2019



■ Charges à caractère général (eau-électricité-carburant-fournitures d'entretien et administratives-petit équipement-assurance-fêtes et cérémonies-téléphone-affranchissement-taxi foncière ...)

■ Charges de personnel (salaires-charges sociales ...)

■ Autres charges gestion courantes (indemnités élus-subventions CCAS et associations ...)

■ Charges financières (intérêts des emprunts)

Recettes 2020



Recettes 2019



■ Produits des services (vente des produits forestiers, concessions funéraires, location droits de chasse et pêche ...)

■ Impôts et taxes

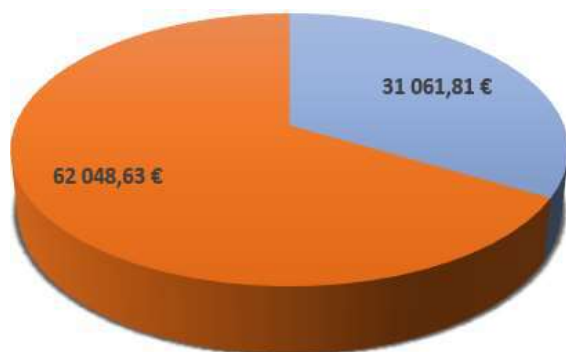
■ Dotations et participations

■ Autres produits gestion courante (location de la salle des fêtes et logement communal)

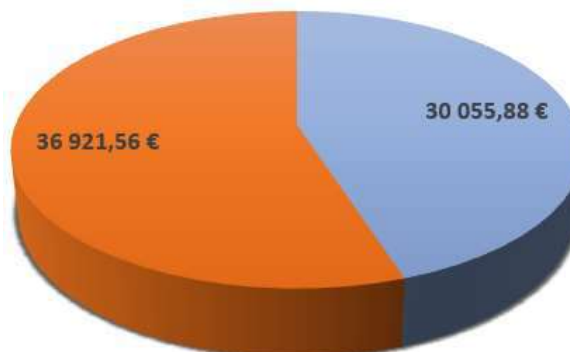
...le budget (suite)

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses 2020

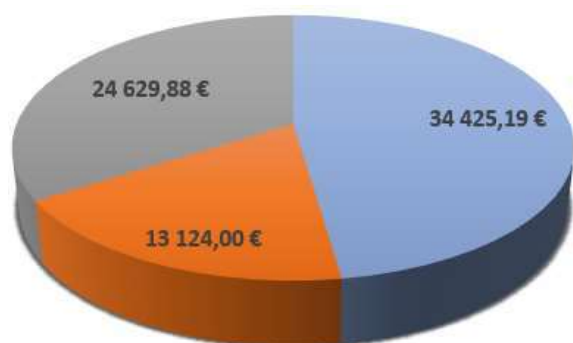


Dépenses 2019

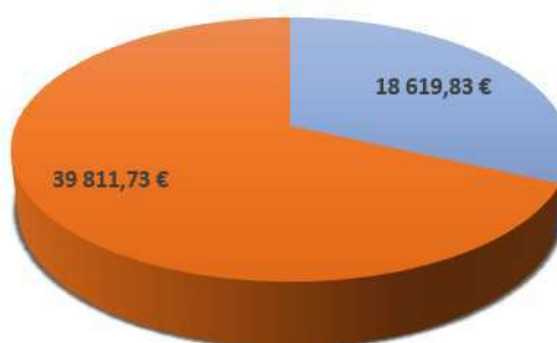


- Remboursement du capital de l'emprunt
- Immobilisations corporelles (travaux et acquisitions)

Recettes 2020



Recettes 2019



- Dotations (Fonds de Compensation de la TVA et taxe d'aménagement)
- Subventions obtenues
- Excédent de fonctionnement

... principaux travaux réalisés en 2020

► Travaux d'aménagements et d'entretiens :

- Fauchage	1 160 €
- Entretien des espaces verts	12 738 €
- Signalisation fontaines et rue	543 €
- Peinture pour la restauration des marquages au sol	318 €
- Changement de l'aire de jeux devant la salle des fêtes	1 014 €
- Rénovation de l'espace multisport	517 €
- Installation de la guirlande de Noël	389 €

► Travaux dans les bâtiments publics :

- Remplacement du défibrillateur à la salle des fêtes	1 657 €
- Remplacement des extincteurs dans tous les bâtiments	1 026 €
- Changement des panneaux signalétiques d'évacuation	160 €
- Rénovation des menuiseries de l'école et de la mairie	
- Rénovation de la 3ème salle de classe non utilisée transformée en salle de réunion associative et municipale	887 €
- Réparation du toit de l'école	3 528 €
- Remplacement du boîtier de commande de la sonnerie des cloches de l'église	2 040 €

► Travaux de voirie :

- Travaux d'évacuation des eaux pluviales rue des coupes	2 730 €
- Réfection des rues de la ferme et de Genechier	38 914 €

Au titre de la réfection des rues, nous avons obtenu 15 091 € de subvention dont 13 123 € du département et 1 968 € d'abondement de la CCPH.

► Travaux d'assainissement :

- Travaux rue du Verdey	14 016 €
- Débouchage assainissement	1 073 €

Par anticipation des travaux 2021, nous avons investi dans du matériel utile pour l'entretien du village

tondeuse autoportée

perceuse/perforateur

ponceuse

réciprocateur

Centre Communal d'Action Sociale

Organisation

Le **CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale) est composé :

- d'un président : le maire de la commune
- d'un conseil d'administration constitué de membres élus et de membres non élus :

Membres élus	Membres non élus
Nicolas JOUFFRAY	Françoise BLAISE
Christelle BELTRAN	Michèle GELIN
Hervé DESFOSSEZ	Evelyne RUEDY
Odile MICHOUX	Daniel SEMAL
Elodie LODS	Yvon RUE

Ces membres se réunissent régulièrement et sont amenés à délibérer et à voter.

Le financement du **CCAS** est en majeure partie assuré par la commune.

Rôle

Le rôle du **CCAS** consiste principalement à veiller à l'accessibilité des habitants de la commune à l'aide sociale, en accompagnant les personnes dans le besoin, en luttant contre les exclusions et en faisant preuve de solidarité.

Le **CCAS** assure diverses fonctions :

- accompagner l'attribution de l'aide sociale, en aidant, par exemple, les gens dans leurs démarches administratives et en veillant à la confidentialité des dossiers traités
- dispenser l'aide sociale facultative : micro-crédits, aide alimentaire, portage de repas à domicile, aide ménagère...
- accompagner / soutenir les plus fragiles : personnes en situation de handicap, personnes âgées ou vivant seules, enfants...
- mettre en place des aides financières ponctuelles dans des situations d'urgence, (inondation, incendie, difficultés temporaires...)
- organiser des sorties ou des animations, des moments de convivialité (repas des aînés), ou simplement faire plaisir (colis de Noël)

En conclusion, il ne faut pas hésiter à solliciter le **CCAS** en cas de besoin, en sachant que l'aide octroyée le sera avec discrétion et dans le respect de la confidentialité garantie par le président.

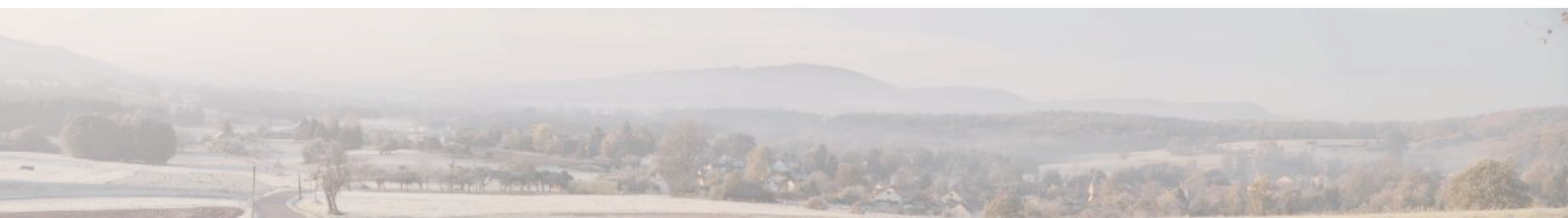
Pour l'année 2020, si particulière, quelques changements sont à noter...

Suite à l'obligation d'annuler le traditionnel repas des aînés en raison de la crise sanitaire, nous avons décidé de le « remplacer » par une distribution plus large des colis de fin d'année. Les personnes nées jusqu'en 1959 ont donc reçu un colis.

Par ailleurs, nous avons noté ces dernières années que certaines personnes de 60 ans ne souhaitent pas nécessairement participer à ce repas organisé par le CCAS ... et nous y avons réfléchi.

A l'avenir, les habitants du village pourront donc y participer à partir de 65 ans, au lieu de 60 ans actuellement. Cette modification sera mise en place de façon progressive, jusqu'en 2024.

Les membres du CCAS.



Notre école

Notre école compte cette année 32 élèves, dont 15 en classe maternelle (PS-MS-GS) et 17 en classe élémentaire (CP-CE1-CE2).

Madame Odile MICHOUX, directrice, enseigne auprès des plus petits.

Madame Séverine MOUTARLIER, nouvellement nommée, est l'enseignante des plus grands.

Elles sont accompagnées de madame Brigitte RICHARD, ATSEM, et de madame Sandrine LANFUMEY, AESH.

Les élèves de CM1 et CM2 sont scolarisés à l'école Poirey d'Héricourt avec un transport scolaire matin, midi et soir.



Toute l'équipe - de gauche à droite : Sandrine Lanfumey, Séverine Moutarlier, Brigitte Richard, Odile Michoux

Séverine MOUTARLIER, parisienne d'origine, a tout d'abord enseigné dans le Val d'Oise, puis a été affectée en Haute-Saône en 2018. Anciennement Chargée de Communication, elle s'est ensuite dirigée vers l'enseignement, ce choix étant un projet de longue date. Toujours optimiste et attentive à la réussite de ses élèves, elle est très satisfaite d'avoir obtenu le poste à titre définitif.

Sandrine LANFUMEY, nouvellement nommée elle aussi, a été affectée à l'école de Chagey en tant qu'AESH (accompagnante d'élève en situation de handicap). Souriante et dynamique, elle est très heureuse de se sentir utile auprès des enfants, ayant toujours été passionnée par le domaine de la petite enfance.

Afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions, le protocole sanitaire a pu être appliqué dès le mois de juin. Les élèves sont maintenant habitués à toutes ces contraintes liées à la Covid 19, même si le port du masque en classe élémentaire reste parfois difficile. Mais les enfants sont formidables et ont montré une grande capacité d'adaptation !

Nos correspondants



Correspondant Défense : Mme DOENLEN Cécile

Rôle : Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.



Correspondant Vigipirate : Mr BOUTEILLER Alain

Rôle : Pertinence des règles de protection dans les actions et décisions du conseil municipal.



Correspondant COVID : Mr SONNET Christophe

Rôle : Pertinence des règles sanitaires dans les actions et décisions du conseil municipal.

Les employés communaux

Nos "forces vives"...

Gaston RAVEY

Agé de 57 ans et employé communal dans notre commune depuis 3 ans à temps partiel, Gaston est passé à temps complet (35 heures hebdomadaires) depuis septembre 2020. Il est ce que l'on peut appeler un « touche à tout » et met ses compétences à notre service, toujours dans la bonne humeur !

Il est domicilié à Melisey et consacre son temps libre à interpréter les chansons de son idole Renaud, parfois à l'occasion de concerts.



Mathilde REINHART

Mathilde occupe un poste au sein de la commune depuis septembre 2020. Elle a un contrat de 15 heures hebdomadaires. Elle s'occupe du ménage des salles de classe de l'école primaire et se charge aussi de la désinfection liée à la crise sanitaire. Elle assure l'entretien des locaux de la mairie et de la salle Georges Brassens. Elle effectue ponctuellement quelques travaux en extérieur pour prêter main forte à Gaston en cas de besoin. Toujours agréable, elle exécute sa mission avec sérieux et efficacité.

Mathilde connaît bien Chagey, puisqu'elle s'y est installée avec ses parents à l'âge de 8 ans et y a suivi sa scolarité à l'école primaire du village. Elle a aujourd'hui 25 ans et elle vit dans la maison familiale avec son conjoint Alexandre et leurs deux fils de 6 ans et 19 mois, Taïron et Ange.



Magaly VINCENT

Dernière arrivée dans la commune, Magaly occupe le poste de secrétaire de mairie depuis le 9 novembre 2020. Elle remplace Aline MARCHWIAK, qui a fait valoir ses droits à la retraite après de nombreuses années passées au service de la commune.

Elle s'est bien adaptée à son nouveau poste et réserve un accueil chaleureux aux habitants du village, au téléphone ou de vive voix au secrétariat.

Auxiliaire puéricultrice de formation, elle bénéficie d'une expérience de secrétariat de mairie acquise dans différentes communes, notamment celle de Désandans.

Mariée et maman de deux enfants, Magaly a 47 ans et elle est domiciliée à Montenois.



Sans oublier...

Brigitte RICHARD

Brigitte occupe la fonction d'aide maternelle aux côtés d'Odile Michoux depuis onze ans. Ayant su tisser des liens privilégiés avec eux, elle est très appréciée des enfants dont elle s'occupe au quotidien.

Elle réside au village et elle est âgée de 60 ans. Elle est mariée, maman de trois grands enfants et mamie de cinq petits-enfants.



Les journées du bénévolat



Nettoyage du cimetière

Pendant le premier confinement au printemps 2020, l'entretien de nos espaces verts n'a pas pu avoir lieu. Par conséquent, ils ont été envahis par les mauvaises herbes. Quand Gaston, notre employé communal, a pu reprendre son travail, il avait donc bien du pain sur la planche !

C'est pour cette raison qu'un groupe de conseillers avec des membres de leur famille et des amis, se sont retrouvés au cimetière le samedi 18 juillet avec tondeuses, débroussailleuses, pioches, sécateurs, brouettes, etc. pour nettoyer les allées et le pourtour des tombes.

Tronçonnage et débroussaillage autour du stade

Depuis de nombreuses années le terrain de foot n'est plus utilisé. Dans l'hypothèse de reprendre l'activité du club de l'Entente Sportive de la Haute Lizaine, un grand nettoyage du pourtour du stade a eu lieu le samedi 19 septembre.

Pour ce faire, un groupe de conseillers et Gaston, l'employé communal, ont fait équipe avec quelques autres bénévoles et des membres du club de foot. Les branches qui poussaient à travers le filet le long de la Lizaine ont été tronçonnées et les ronces et d'autres herbes envahissantes tout autour du stade ont été coupées à l'aide de débroussailleuses et de sécateurs. Il a fallu quelques remorques pour débarrasser le terrain des énormes tas de végétation qui étaient le résultat de cette journée de travail bénévole.



Les commissions et groupes de travail

Le groupe de travail « Activités partagées » élabore des projets solidaires et inter générationnels afin de faire vivre notre village. Plusieurs axes ont été définis :

- Création d'une association pour les jeunes, qui sera composée essentiellement d'adolescents du village entre 12 et 18 ans avec l'appui de trois adultes référents. Une dizaine d'entre eux se sont réunis cet été suite à notre invitation. Ils ont exprimé le souhait de pouvoir se retrouver autour de projets sportifs, solidaires et culturels (fresque sur le vestiaire du foot, réalisation d'une boîte à livres, soirées à thème, cinéma, projets d'entraide inter générationnelle...)
- Embellissement et aménagement de zones communales (jardin partagé vers le stade, jardinets dans les cours d'école à visée pédagogique, fleurissement du terrain vers l'église et le temple...)
- Journées citoyennes et solidaires, avec par exemple l'entretien du patrimoine communal (fontaines, cimetière, lieux de culte ...)
- Proposition de soirées conviviales, autour de jeux de société, de jeux de cartes, de contes...
- Conseil des sages : échanges avec les anciens sur leur expérience et leur savoir-faire.

Ces différentes pistes d'activités sont amenées à évoluer, AVEC VOUS, en fonction de vos remarques, vos idées, vos souhaits. Aussi, si vous vous sentez prêts à nous aider dans l'une ou l'autre de nos actions, nous vous accueillerons avec grand plaisir...

La Commission Loisirs - Culture a mis en place un groupe de travail d'une quinzaine de personnes pour proposer, en étroite collaboration avec le Comité des Fêtes, des activités culturelles aux habitants de Chagey.

Entre les deux périodes de confinement, ce groupe a pu organiser la *Nuit des Étoiles* sur une suggestion de Ludovic Lanfumey, et la commémoration du 27 août 1740 proposée par Claude Canard. En outre, le groupe s'est déjà réuni à trois reprises pour vous proposer d'autres manifestations.

Malheureusement, l'impossibilité de se rassembler dans un lieu clos à cause du Covid, fait que nos projets doivent attendre encore un peu. Cependant, cela nous donne le temps de mieux les préparer.

Voici quelques projets que l'on espère pouvoir réaliser dès que la crise sanitaire sera derrière nous :

- **Création d'une boîte à livres** en collaboration avec l'association des jeunes ;
- **Mise en place d'un club de lecture** pour échanger des idées de lecture avec des interventions d'écrivain(e)s des environs ;
- **Organisation d'un cycle de conférences** sur l'histoire locale, la nature, la musique, les sciences... ;
- **Soirées** musicales, contes, théâtre, avec en parallèle, des expositions de photos, d'oeuvres d'art ou de créations artisanales des habitants de Chagey.

Avec le Comité des Fêtes nous aimerions aussi organiser une vraie **fête du village** avec musique, danse, des bonnes choses à manger et à boire, des jeux de plein air pour petits et grands...

Bien sûr, nous compléterons cette liste avec vos idées et nous serions contents de recevoir vos commentaires au sujet de nos projets.

Si vous avez des idées d'activités ou événements que notre village pourrait organiser, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour nous laisser vos coordonnées et / ou vos idées, vous pouvez nous contacter par mail : echanges.mairie.chagey@free.fr ou sur le cahier des groupes de travail au secrétariat de mairie.

Groupe de travail sur la Salle des Fêtes Georges Brassens

Suite aux restrictions sanitaires nous n'avons pu faire qu'une seule réunion avec des membres du conseil et les présidents des différentes associations du village.

Nous avons fait le tour de la salle afin de recenser les améliorations utiles à la salle des fêtes. Quelques exemples :

- Coffret électrique sans signalement de danger électrique et sans identification d'un numéro de téléphone à appeler en cas de problème électrique;
- nécessaires de nettoyage à déplacer;
- pharmacie non visible;
- problème d'éclairage de l'escalier pour entrer ou sortir de la salle;
- notices d'emploi de la gazinière, machine à laver...;
- l'estrade non homologuée;
- lumières de sécurité à vérifier,
- remplacement des tables abîmées par des tables moins lourdes et dangereuses à déplacer;
- aménagement du petit local en bout de salle des fêtes...

Nous travaillerons aussi sur la gestion de la location de la salle, petite salle, grande salle, samedi, dimanche, comment gérer la remise des clés, la gestion du chauffage, l'état des lieux, la gestion des bouteilles de gaz...



Ci-joint le tableau d'occupation de la salle pendant la semaine sans compter la période « COVID »

Planning SDF	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
8H00 - 9H00		Ecole		Ecole		Réservation de la salle	
9H00 - 10H00			Pilates				
10H00 - 11H00							
11H00 - 12H00							
12H00 - 13H00							
13H00 - 14H00				Ecole			
14H00 - 15H00	Association féminine : Rotin Peinture	Club de la DIAICHOTTE	Association féminine : Travaux manuels				
15H00 - 16H00							
16H00 - 17H00							
17H00 - 18H00							
18H00 - 19H00	Tennis de table	Autre activité en vue	Tennis de table		Pilates		
19H00 - 20H00							
20H00 - 21H00			Danse de salon	Comité des fêtes			
21H00 - 22H00							
22H00 - 23H00							

Les choses importantes

Notre eau

Notre village est approvisionné en eau potable par le S.I.A.E.P (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Champagny) via Châlonvillars par la toute nouvelle canalisation remplacée en 2019.

Cette eau provient de différentes sources et captages mais en particulier celle de St Antoine (Plancher-les-Mines) qui fournit environ 61% de la production du syndicat.

Les habitants de Genechier sont alimentés en direct depuis le château d'eau de Châlonvillars, c'est pour cela qu'ils peuvent subir des variations de pression et ceux de Chagey depuis le château d'eau situé dans la forêt au-dessus de la rue de Prosey.

Parfois l'odeur de chlore peut incommoder plus particulièrement les habitants proches du château d'eau en fonction du tirage d'eau sur le réseau en aval.

La citerne enterrée du château d'eau contient 300m3 dont 100m3 destinés à la réserve incendie. Seuls les techniciens du Syndicat sont habilités à y entrer pour la maintenance et sont toujours prévenus en cas d'incendie pour ouvrir la vanne de la réserve incendie si son niveau est trop bas. Ils assurent aussi le défrichement annuel des abords.

Les bornes incendie ont un débit de 60m3/heure et sont généralement vérifiées une fois par an en hiver.

NOTRE EAU EST PRECIEUSE c'est pour cela qu'il appartient à chacun de la **PRESERVER**



*L'eau précieuse
le Saut de l'Ognon, Servance*

Où en est la fibre ?

➡ Jusqu'à Juin 2021 :

- Les entreprises déploient la fibre en utilisant les structures existantes (souterraines ou aériennes).
- Renforcement et ajout de nouveaux poteaux.
- Très peu de travaux de génie civil.

➡ De Juin à Septembre 2021

- Période de 3 mois pour que les opérateurs de réseaux se positionnent.

➡ À partir de Septembre 2021 :

- Raccordement à la fibre via l'opérateur que vous aurez choisi.
- Raccordement jusqu'à la propriété **gratuit**

Chagey a une salle de réunion supplémentaire !

La troisième salle de classe qui n'est plus utilisée est maintenant disponible comme salle de réunion pour les associations (*dès que celles-ci pourront reprendre leur activité normale*).

Elle est plus conviviale que la Salle Georges Brassens quand le nombre de participants est réduit. De plus, elle est toujours chauffée car située dans le bâtiment de la mairie et de l'école.



... et qui fâchent

Nos amies les bêtes

Trop de déjections canines sur notre commune ! Il est rappelé que tout propriétaire ou possesseur d'un animal est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections de ce dernier sur le domaine public communal. L'infraction est passible selon la loi d'une contravention de 1ère classe. Article 131-13 du code pénal.



Taille des haies et arbustes

La municipalité demande à chaque propriétaire de veiller à bien entretenir les haies ainsi que les branches qui débordent de ses limites de propriété afin de faciliter le passage des piétons ou autres sur le domaine public.



Le brûlage des déchets verts

Nous rappelons qu'il est interdit de brûler des déchets verts en plein air. Il est possible de les utiliser en paillage ou compost individuel et/ou de les déposer conformément aux règles mises en place par la CCPH (déchetterie d'Héricourt située à 4km de Chagey).



Un petit rappel sur le bruit

Certains administrés ne respectent pas l'arrêté préfectoral du 18 mai 2006* concernant les nuisances sonores qui perturbent la tranquillité d'autrui. Un peu de bon sens de chacun permet de vivre en bonne harmonie.

*les jours ouvrables : de 9H à 12H et de 14H à 19H30
les dimanches et jours fériés : de 10H à 12H



... le plogging ? 🤔

On n'empêchera pas les gens de jeter leurs ordures dans nos rues ou dans notre forêt. Par contre, on peut essayer de limiter les dégâts. En Suède on appelle ça du " **plogging** " - une contraction de "plocka upp", qui signifie "ramasser" en suédois et de "jogging". Cette pratique combine deux avantages : préserver la planète et faire du sport. Pendant notre jogging, randonnée ou simple promenade, prenons tous un sac poubelle par exemple.

Notre forêt

Rencontre avec Damien Sonet garde forestier en charge du territoire dit triage forestier de Chagey (*)

Qu'est-ce que l'ONF ? Placé sous la double tutelle du ministère chargé de l'Agriculture et du ministère chargé de l'Environnement, l'ONF est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) dont les statuts sont définis dans le Code forestier. Le statut d'EPIC lui donne une autonomie administrative et financière et il est l'unique interlocuteur et gestionnaire des forêts publiques françaises.

En application du Code forestier et des politiques environnementales nationales et européennes, la gestion menée par l'ONF s'effectue dans un cadre réglementaire précis. Ce cadre porte le nom de "régime forestier" et s'applique à la gestion des forêts domaniales (Etat) et des collectivités locales -communes majoritaires (1). Il définit un certain nombre de règles visant à prendre en compte les différentes fonctions de la forêt : environnementales, économiques et sociales.

L'aménagement forestier constitue le document de planification sur lequel s'appuie la gestion forestière à l'échelle de chaque forêt publique. Ce document essentiel ou "bible" permet d'appliquer localement, sur une échelle de vingt ans, les enjeux associés aux différentes fonctions de la forêt et les traduit en programmes de travaux forestiers et de récoltes de bois.



Combien de salariés y travaillent ? L'ONF compte près de 9000 personnes dont environ 60% de personnel fonctionnaire d'état et 40% de salarié de droit privé.

Quel est son financement ? Globalement, les produits qui viennent directement financer l'ONF se décomposent de la façon suivante :

- 40%** : recettes des ventes de bois, de la chasse et des concessions diverses issues des forêts Domaniales
- 20%** : Frais de garderie versés par l'ensemble des communes françaises propriétaires de forêts (2).
- 18%** : missions d'intérêt général financées par l'état.
- 10%** : versement compensateur de l'état, défini par le régime forestier
- 12%** : autres produits issus des bénéfices des prestations concurrentielles.

Quels sont les enjeux au niveau national et quelles sont les priorités au niveau local ?



aux enjeux multiples, que ce soit la protection des sols, les ressources en eau potable, la réserve en flore et faune et bien sûr la fourniture de bois.

En plus, contribuer à l'attractivité et au développement durable des territoires, c'est aussi assurer des fonctions futures.

Enfin, développer et renouvellent ces espaces avec plusieurs objectifs indissociables : produire du bois, préserver l'environnement, accueillir le public et prévenir les risques naturels.

Sur Chagey, il faut régénérer les vieux secteurs, favoriser le **chêne sessile** qui offre une meilleure adaptabilité aux scénarios climatiques les plus probables dans le futur. Cela se fera en remplacement des peuplements de hêtres (40% de la forêt) dont la fragilité vis-à-vis des sécheresses est connue.

(*) Damien Sonet est, depuis 6 ans, en charge des forêts publiques sur 7 communes : Chagey, Châlonvillars, Chenebier, Echavanne, Echenans, Luze, Mandrevillars.

... gérée par l'ONF ...

Quel est votre rôle sur le périmètre dont vous avez la responsabilité ?

Mon rôle est d'assurer une **gestion durable** de la forêt communale dont l'ONF a la responsabilité. Au quotidien, j'assure l'élaboration et la mise en œuvre de l'aménagement forestier en partenariat étroit avec les communes pour proposer un **programme annuel de travaux et de coupes**.

Cet aménagement forestier s'attache à concilier différents enjeux : les orientations de gestion définies par la collectivité, ses contraintes budgétaires, les attentes des usagers (promenade, chasse, sport...) et les impératifs de protection de l'environnement (prévention des incendies, risques naturels et préservation de la biodiversité).

Dans ce cadre, je programme et encadre **des chantiers d'exploitations forestières** pour assurer la commercialisation des bois. Je réalise **des expertises dans les jeunes peuplements forestiers** pour proposer à la commune propriétaire les travaux sylvicoles nécessaires aux enjeux de renouvellement forestier.

D'autre part, j'assure également la surveillance de **l'intégrité foncière du domaine forestier de la commune, la conservation des ouvrages et la protection des peuplements forestiers et des milieux naturels** ainsi que **l'équilibre entre faune sauvage et forêt**.

À cette surveillance générale, s'ajoute l'exercice des pouvoirs de **police judiciaire** permettant de prévenir ou réprimer les auteurs d'infraction portant atteinte ou susceptibles de porter atteinte au patrimoine forestier.



Quels sont vos interlocuteurs au quotidien ?

J'exerce un métier au plus près du terrain et je suis **l'interlocuteur privilégié des élus locaux**.

Je suis aussi un interlocuteur des acheteurs de bois -négociants, exportateurs et scieurs, des exploitants-bûcherons et débardeurs, et enfin des chasseurs locaux et de leur fédération (concernant les cervidés).

Avez-vous des craintes ou préoccupations particulières sur le domaine de Chagey ?

Le changement climatique et plus particulièrement ces 3 dernières années de fortes chaleurs estivales conjuguées à un déficit hydrique important, ont **considérablement altéré l'état sanitaire de la forêt de Chagey**. Globalement, au moment présent, rien n'est encore alarmant.

Mais si ces sécheresses deviennent plus fréquentes, on peut craindre des répercussions sur les essences les plus vulnérables que sont le hêtre et le chêne pédonculé. Et ce à court ou moyen terme.

... et à respecter par tous

Y-a-t-il des sites ou « pépites » remarquables sur notre territoire ?

Plusieurs éléments remarquables existent en forêt communale de Chagey :

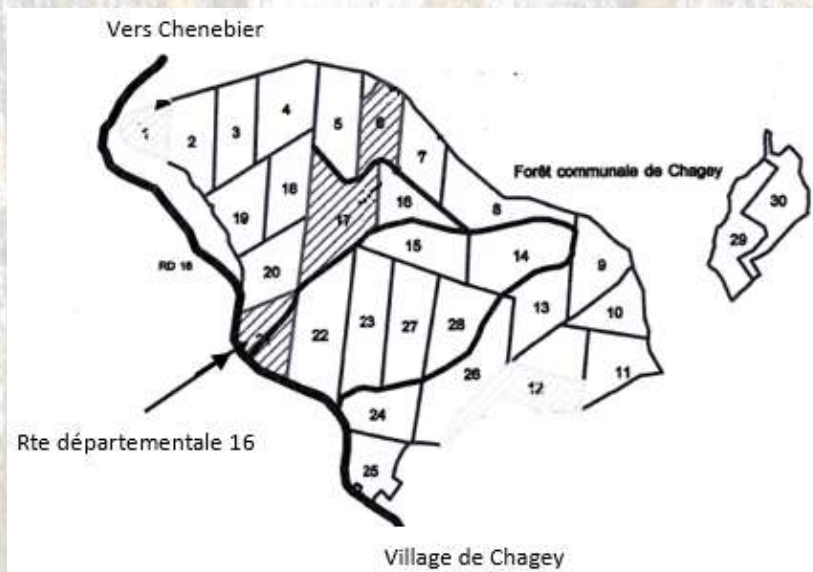
Dans la parcelle forestière n°30, Canton de Genéchier, on peut trouver ladite « **Pierre des Gaulois** ». Il s'agit d'une roche de type monolithe plutôt rare en Franche Comté qui est en réalité constituée d'un amas de roches agglomérées.



Dans la parcelle 21, **vestiges d'une ancienne mine de fer** : un conduit d'un ancien couloir de mine de fer existe. Il est signalé par une dépression aujourd'hui partiellement comblée. L'exploitation de cette mine remonte à l'époque de l'activité des forges de Chagey.

Un magnifique **Houx femelle** (*Ilex aquifolium*) d'environ 70cm de circonférence se situe dans la parcelle 3.

Enfin dans la parcelle 8, il y a un **Frêne commun** (*fraxinus excelsior*) de taille remarquable - 296cm de circonférence.



Enfin, quel(s) message(s) auriez-vous à faire passer pour un meilleur respect de l'environnement par tous ?



La forêt est un bien commun qui se transmet de génération en génération, indispensable à la vie sur terre. Elle offre à notre société une multitude de services renouvelables dont nous tirons parti depuis des siècles.

Mais cette durabilité peut être très vite fragilisée si nous allons au-delà de ce que peut nous offrir la forêt. Cet écosystème, façonné par l'homme dans de nombreux pays (3), doit être préservé dans son intégralité et respecté de tous. Il en va de l'intérêt général.

Des débris déposés dans la nature peuvent polluer l'eau à travers les nappes phréatiques par exemple. Le développement des loisirs sur engins à moteur type Quad ou motos est aussi une nuisance pour les forêts.

Propos recueillis par Jean-Paul Even

À savoir

(1) Les forêts publiques représentent 31% de la forêt en France. Le quart Nord-est de la France représente 60% du domaine public forestier.

(2) Pour chaque commune, les frais de garderie annuels s'élèvent à 12% des recettes annuelles issues de la forêt (vente de bois, location chasse, concessions) auxquels s'ajoute une taxe à l'hectare de 2€.

(3) La forêt d'Amazonie est une des seules forêts encore vraiment naturelles dans le monde.

Notre forêt en quelques chiffres

La commune dispose d'un patrimoine forestier de 208,92 hectares.

Les opérations relatives à la gestion de ce patrimoine sont les seules assujetties à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Les recettes générées par les ventes de bois permettent d'effectuer des travaux de maintenance (entretien) mais aussi quelques travaux d'investissements comme des plantations par exemple.

Les dépenses de l'année 2020 :

Frais de gardiennage (garderie ONF, contribution à l'hectare) : 5440,68€

Cotisation à l'Association Commune Forestière : 250€

Travaux sylvicoles dans la parcelle 12 : 3 991,68€

Les recettes de l'année 2020 :

Vente de bois : 15 774,60€

Affouage 2019/2020 : 3708€

Le comité des fêtes et ...

Parole au Président du Comité des Fêtes

Durant cette année si particulière, le comité des fêtes de Chagey n'a pas pu organiser toutes ses manifestations habituelles mais a su s'adapter tant bien que mal.

Avant la crise sanitaire, le 16 février, le concert des chorales s'est déroulé dans une église pleine à craquer. Au mois d'août la nuit des étoiles et la causerie historique ont intéressé de nombreux passionnés. La matinée nettoyage du 26 septembre a réuni, entre 2 averses, une quarantaine de personnes et a permis de rendre notre village propre. La randonnée à Champagny a été maintenue malgré le mauvais temps. La vente de vins du Beaujolais a eu un joli succès. La Saint-Nicolas le 4 décembre a permis aux enfants de déguster un goûter (jeanbonhommes offerts par la boulangerie, papillottes et boissons). Et bien sûr le Téléthon qui a dépassé toutes nos espérances avec plus de 3000 € récoltés sur les 3 villages (Chagey, Luze et Echenans-sous-Mont-Vaudois) grâce à la générosité des habitants et des boulangers de Chagey que nous remercions vivement. De plus, une nouvelle activité sportive a vu le jour en septembre avec des cours de pilates animés par Anne-Marie Bouché.

Le Comité des Fêtes espère être à nouveau pleinement présent en 2021, si la situation sanitaire le permet, grâce à ses nombreuses manifestations:

- Carnaval le samedi 28 mars.
- Marché aux puces le dimanche 6 juin.
- Fête de la musique le samedi 19 juin.
- Marché des saveurs le dimanche 3 octobre.
- Soirée Beaujolais le jeudi 18 novembre.
- Saint-Nicolas le vendredi 3 décembre.
- Téléthon le samedi 4 décembre.

Sans oublier Faites des jeux, les 2 marches, les 2 journées nettoyage et autres actions culturelles.

Le Comité des Fêtes vous remercie pour votre participation et compte encore et toujours sur vous en 2021.

Le président, Michaël GOGUILLON



Un grand merci à l'équipe de nettoyeurs !

Dimanche, 27 septembre 2020

Marche du Comité des fêtes autour du Bassin de Champagny (histoire d'eau)

Ils étaient onze marcheurs, onze courageux à affronter les éléments déchaînés. La marche prévoyait des activités aquatiques et l'eau fut présente tout au long de la matinée mais elle venait des nues. Au rendez-vous sur le parking de la salle des fêtes à 8h15 plus des 2/3 des inscrits avaient déclaré forfait.

Direction Champagny. Les onze braves se rendent au pont du canal d'amenée au bout du chemin des planches. De là, ils se dirigent vers le captage des eaux du Rahin à Plancher-Bas en suivant le canal. Le Rahin, à sec depuis plusieurs semaines, bouillonnait, gonflé des dernières averses.

Puis, toujours accompagnés des eaux du ciel, les onze irréductibles vont admirer le travail des anciens au tunnel qui débouche sur le bassin. Il pleut un peu moins alors qu'Alain nous emmène jusqu'à la base nautique de Belfort-Champagny. De là nous nous lançons sans tarder pour les 7 kms du tour du bassin que nous effectuons en moins de deux heures.

De retour à la base, voici le moment tant attendu du casse-croûte (bien arrosé !) dans le local de la base, au sec et à l'abri du vent. Le moral bien trempé des troupes est au beau fixe ! L'après-midi s'achève avec la visite de la Maison de la Négritude.

Ce ne fut pas une belle mais bonne journée. Les onze intrépides pourront dire : "Le 27 septembre, j'y étais !"

Petit clin d'oeil : sur le chemin du retour, de 16h08 à 16h11, le soleil est apparu comme pour nous dire qu'il serait de la partie à la prochaine marche.

Jean-Michel Ringenbach

PS : Pour la première fois en quinze ans le barbecue du soir est tombé à l'eau !



... la vie du village

Très bonne nuit avec le plein d'étoiles !

Samedi 8 août, rendez-vous était donné à 21h30 aux chageoyeux et chageoyeuses pour admirer le ciel étoilé au-dessus de notre village depuis le terrain de foot.

Organiser cette manifestation aura déjà été un petit parcours du combattant dû à l'obligation de respect des protocoles sanitaires. Mais les contraintes supplémentaires n'ont pas freiné l'ardeur des organisateurs (bénévoles du comité des fêtes et membres du conseil municipal).

Tout a été fait pour accueillir plusieurs dizaines de personnes avec circuit d'arrivée, 2 postes d'observation avec de riches explications données par Ludovic Lanfumey et Denis Grafion et ensuite circuit de sortie.

Il était possible évidemment de faire plus d'un tour et de profiter d'autres observations sur la soirée. Certains ont pu le faire... Il faut noter la patience de l'ensemble des visiteurs du ciel qui ont attendu plus d'une heure avant d'accéder aux lunettes astronomiques.

Les étoiles filantes attiraient régulièrement les regards depuis la file d'attente où les conversations allaient bon train.

Quel plaisir de pouvoir admirer les anneaux de Saturne, les bandes marquées sur Jupiter délimitant des zones de tempêtes qui durent depuis des centaines d'années, les lunes de Jupiter, de repérer les différentes constellations, d'observer la voie lactée, de scruter les cratères sur la face superbement éclairée de la lune et encore le lever de Mars.

C'est d'ailleurs le lever de la lune qui a annoncé la fin du créneau d'observation optimale du ciel aux alentours de 23h30. A noter, l'éclairage public a été pour l'occasion coupé sur la Grand rue et la rue du Fourneau pour améliorer la visibilité du ciel.

Le succès de cette nuit des étoiles et le plaisir partagé par tous encourageant à faire encore mieux l'année prochaine.

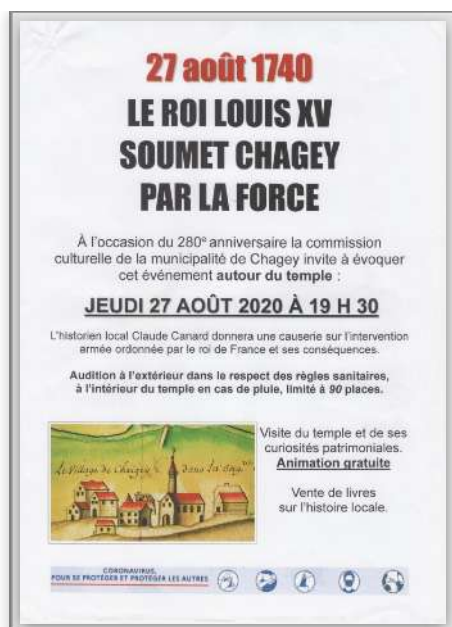
Rendez-vous est donc déjà pris pour 2021 !

Photo L. Lanfumey



Nos deux astronomes passionnés :
Ludovic Lanfumey Denis Grafion





27 août 2020

Pour commémorer la date à laquelle les soldats du roi Louis XV sont entrés dans Chagey, l'historien local, Claude Canard, nous a fait un récit très animé de cet événement pendant la manifestation organisée avec l'aide du comité des fêtes, qui a eu lieu devant le temple le 27 août dernier. Une quarantaine de personnes, (masquées et distancées les unes des autres...) très attentives, ont ainsi appris cette page sanglante de l'histoire de Chagey. Après son exposé, Monsieur Canard nous a fait découvrir l'intérieur du temple avec ses quelques curiosités patrimoniales.

27 août 1740, Louis XV lèse la liberté de conscience des habitants de Chagey.

Notre village était de la seigneurie d'Héricourt, elle même attachée à la principauté de Montbéliard en souveraineté germanique. Les rois de France, depuis le tournant du siècle avait commencé la conquête. Pour la consolider ils voulaient extirper le protestantisme. Les terres seigneuriales des Wurtemberg-Montbéliard, Héricourt ont été luthéranisées en 1565, sous la paix d'Augsbourg, qui réglait tel prince, telle religion. Novembre 1739, le pasteur Samuel Méquillet décède. C'est l'occasion pour Louis XV de nommer un curé pour le remplacer. Avertis à plusieurs reprises, les paroissiens de Chagey décident de résister. C'est considéré comme un crime de lèse-majesté. Ils se rassemblent pour dire que ce ne sont pas là les ordres du roi, ni sa signature, ni son sceau. Ils écrivent à Versailles pour supplier le roi. L'exécution militaire est préparée par lettre de cachet.

De Besançon on envoie deux compagnies du régiment de grenadiers de Picardie. À Baume-les-Dames, la troupe est renforcée par le grand bailli et des gendarmes à cheval. Le 27 août, le détachement qui a pris à Héricourt le bailli local et des curés arrive devant l'église de Chagey. L'édifice est entouré d'une foule de plusieurs centaines de personnes armées de bâtons. Le drame se noue à 9 heures du matin. Les grenadiers tirent dans la foule. On relèvera cinq morts et une vingtaine de blessés. En châtime, les protestants se voient interdits jusqu'à la révolution de pratiquer leur religion, même d'inhumer leurs défunts.

Claude Canard



Claude Canard, historien chageoyeux devant le temple de Chagey...



... et un public très attentif.

Les associations

- **Le Comité des Fêtes** : Président : M. Michaël GOGUILLON Tél : 06. 98. 98. 19.73
- **Le Club de la Diaichotte** : Président : M. Jean-Claude SAINSIMON Tél : 09.65.21.66.60
- **L'association Féminine** : Présidente : Mme Brigitte CASTOR Tél : 06.10.69.10.57
- **La société de Pêche** : Président : M. Michel FERRY Tél : 03.39.02.25.81
- **La société de Chasse** : Président : M. Sylvain BELTRAN Tél : 06.64.36.75.08
- **L'ACO Vélo** : Président : M. Eric RAYOT Tél : 03.84.46.35.55
- **L'ACO Danse** : Président : M. Guy REBERT Tél : 03.84.46.07.83
- **L'ACO Tennis de table** : Président : M. Jean-Pierre GILLET Tél : 03.84.46.28.96
- **L'Entente Sportive de la Haute Lizaine** : Président : M. Pascal MONNIER Tél : 03.84.46.22.23
- **L'association Saint Martin** : Président : M. Hervé DESFOSSEZ Tél : 03.84.46.33.93
- **Fit'Form Pilates** : Présidente : Mme Anne-Marie BOUCHÉ Tél : 06. 99. 41. 11. 42

Parole au Président de la société de la chasse



Notre société de chasse est composée cette année de 12 membres actionnaires.

Le bail de chasse signé entre la commune et la société nous permet, moyennant un loyer, de chasser sur les terrains communaux.

Toute personne souhaitant chasser doit posséder un permis de chasse, payer une validation chaque année à la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) et souscrire une assurance de responsabilité civile. Les chasses collectives au grand gibier, dénommées aussi battues, sont très encadrées et les consignes de sécurité doivent y être scrupuleusement appliquées par tous les participants : le port du gilet orange fluorescent est obligatoire. Il est également recommandé aux autres usagers de la nature de porter des tenues de couleurs vives. Pendant l'action de chasse en battue, des panneaux temporaires portant la mention « CHASSE EN COURS »

sont placés aux routes et aux chemins ouverts à la circulation publique ainsi qu'aux sentiers de randonnée balisés.

Chaque société est soumise à un plan de chasse, élaboré en collaboration avec l'ONF, la FDC et les agriculteurs. Il permet d'assurer le développement durable des populations de gibier tout en conciliant les intérêts sylvicoles et agricoles notamment en termes d'indemnisation. En effet, il incombe aux chasseurs d'indemniser l'ensemble des dégâts occasionnés par le grand gibier aux cultures agricoles : cela concerne les pertes de récoltes ou les remises en état des cultures et prairies (pour l'année 2019, en Haute-Saône, l'indemnisation est de l'ordre de 830 000€). Pour limiter ces dégâts, les sociétés de chasse investissent dans des clôtures électriques pour entourer et ainsi protéger les cultures.

Pour chacune des espèces de grands gibiers soumises au plan de chasse, le préfet fixe les périodes d'ouverture et fermeture de la chasse ainsi que le nombre minimal et maximal d'animaux à prélever annuellement. Pour permettre le contrôle de l'exécution du plan de chasse, un système de bracelet par espèce/sexe/âge/poids a été mis en place. La dotation minimale de ces bracelets est définie pour chaque société en fonction de la superficie de son plan de chasse. A Chagey, il nous a été attribué 9 bracelets pour les chevreuils, 10 bracelets pour les sangliers de -50kgs et 7 bracelets pour les sangliers de +50kgs.

Mais ce système de bracelet n'est pas gratuit alors comment sont fixés les tarifs ? Tout simplement en fonction du montant des indemnités versées aux agriculteurs. Ce qui veut dire que les tarifs varient d'une année sur l'autre. Cette année, nous payons 23€ le bracelet de chevreuil, 35€ le bracelet de sanglier de -50kgs et 135€ le bracelet de sanglier de +50kgs.



Bracelet de gibier

A travers ces quelques lignes, vous avez pu vous rendre compte que la chasse est une activité de loisirs réglementée. Nous sommes conscients de la prolifération des populations de grand gibier et des dégradations qu'ils peuvent causer. C'est pour cela que chaque année, nous faisons notre maximum pour limiter les dégâts avec nos moyens humains, matériels et financiers.

Le Président, Sylvain Beltran

Aux présidents des associations.

Si vous souhaitez parler de votre association dans le prochain bulletin, vous pouvez nous contacter par mail : echanges.mairie.chagey@free.fr ou sur le cahier des groupes de travail au secrétariat de mairie.

État civil

NAISSANCES :

23 janvier	Tom LABOUILLE de REMY Pauline et LABOUILLE Yannick
17 avril	Enaël SAILLET de LECONTE Charline et SAILLET Franck
2 juin	Aymeric BARBIER de MOIRANDAT Joy et BARBIER Antony
22 juillet	Joshua PEREIRA DA SILVA de Valentine PEREIRA DA SILVA
8 septembre	Julian HENNEQUIN de Ludvine RUFFIEUX et Jean HENNEQUIN

Pacte Civil de Solidarité :

21 janvier	MOIRANDAT Joy et BARBIER Antony
19 août	GOUNANT Vanessa et MARQUES Victor

MARIAGES :

21 janvier	HUMBRECHT Bernadette et FERRY Michel
26 septembre	GUILLARD Fanny et HORY Romain

DECES :

8 mars	LAZZARONI Laurette 70 ans
31 mars	LABROSSE Simone 102 ans
16 avril	FLEURY Serge 68 ans
18 avril	DANVIN Marie Paule 74 ans
4 juin	HENNEQUIN Bernadette 91 ans
10 juin	LODS Yvette 79 ans
21 juin	COULON Aimée 92 ans
8 août	NOEL Françoise 80ans
19 septembre	PIGUET Jean Marie 62 ans
4 novembre	BOUTEILLER Andrée 88 ans

Rappels :

Tout(e) Français(e) dès 16 ans doit **se faire recenser** pour être convoqué(e) à la **journée** défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il/elle reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...).

Chaque Français(e) qui devient majeur(e) est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il /elle ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...), il/elle doit demander à être inscrit(e) sur les listes électorales auprès de sa mairie.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS :

Marie RENAT et Alexandre CÔTE-COLISSON; Charlotte BOSSI et Bastien ROLANDI;
Cindy CORBANESE; Eva RIOT et Mr ORIAZ-DIZ

Pour ceux qui ne l'ont encore pas fait, nous vous invitons à venir vous faire connaître en mairie.

Infos pratiques

Nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

LUNDI	9h – 12h30
MARDI	9h – 12h30 / 13h – 16h
MERCREDI	9h – 12h30 / 13h – 16h
JEUDI	9h – 12h30 / 13h – 16h
VENDREDI	9h – 12h

Horaires des permanences avec les élus

LUNDI	8h – 10h	Christelle BELTRAN
MARDI	13h30 – 15h30	Nicolas JOUFFRAY
MERCREDI	16h – 18h	Christelle BELTRAN
JEUDI	13h30 – 15h30	Nicolas JOUFFRAY
VENDREDI	17h – 19h	le Maire et les Adjoints

La mairie vous propose d'autres moyens de communication :

- ➔ une adresse mail : echanges.mairie.chagey@free.fr
- ➔ une application mobile : www.panneaupocket.com
- et le nouveau site internet : www.chagey.fr

NUMEROS UTILES

Assistantes maternelles - Marie-Odile VITTE : 07 60 39 71 26 Cécile DOENLEN : 06 65 26 09 36
Gabrielle PIGUET : 06 21 73 24 00

Transport à la demande et Navettes Hôpital Trévenans - HERIVA réservations : 0 810 070 400

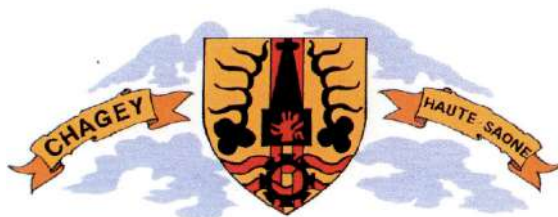
Animaux sauvages blessés - ATHENAS 366 chemin du Montceau 39570 L'ETOILE : 03 84 24 66 05

Maison de l'Enfant - de la Communauté des Communes du Pays d'Héricourt : 03 84 36 60 65

NUMEROS D'URGENCE

SYNDICAT des EAUX Champagny 03 84 23 17 92 Service astreinte 07 77 82 92 43

SAMU	15	Appel d'urgence européenne	112
Police	17	Enfance maltraitée	119
Pompiers	18	Violences conjugales	3919
Médecins de garde	3966	Appel d'urgence Sourds et Malentendants	114
Pharmacie de garde	3237	Centre antipoison Nancy	03 83 22 50 50



Tél mairie : 03 84 56 80 16

Mail : mairie.chagey@wanadoo.fr